

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Audiences accordées par S. A. S. la Princesse Héritière.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel habilitant un Sous-Agent de la Santé Maritime.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Garçons. — Etablissement Secondaire de Jeunes Filles.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête nautique organisée par le Saint-Jean-Club.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Quelques documents d'histoire locale, par Philippe Casimir (Suite).
La saison de chasse sera-t-elle bonne, par Charles Val.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. la Princesse Héritière, qui avait été empêchée par Son état de santé de recevoir les Délégués des Conseils National et Communal pour les communications qu'Elle désirait leur faire après Son entrevue avec S. A. S. le Prince Souverain, a pu, dans l'après-midi de lundi, accorder successivement une audience particulière à MM. Eugène Marquet, Maire; Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National, et Félix Bonaventure, Premier Adjoint.

**

Hier à 14 heures 30, S. A. S. la Princesse Héritière, assistée de M. le Conseiller Privé A. Fuhrmeister; Directeur du Cabinet du Prince Souverain, a reçu officiellement MM. Marquet, Maire, Fontana, Vice-Président du Conseil National, et Bonaventure, Premier Adjoint.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 3 de la Convention Douanière Franco-Monégasque du 10 avril 1912;
Vu le Décret français du 4 janvier 1896, portant règlement de Police Sanitaire maritime, et notamment les articles 112 et 114;
Vu la délibération, en date du 25 mai 1929, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

M. Feraud Clorin-Désiré, patron des Douanes, est habilité en qualité de Sous-Agent de la Santé Maritime de la Principauté de Monaco, en remplacement de M. Ginoes Adolphe.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix septembre mil neuf cent vingt-neuf.

Pr le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement
pour les Travaux Publics,
F. BUTAVAND.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^{me} (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	850 fr 50	283 fr 50	571 fr 50	190 fr 50
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	720	240	441	147
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	463 50	154 50	283 50	94 50
Division préparatoire : 9 ^e	423	141	243	81
10 et 11 ^e	414	138	234	78

**

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire, comprenant deux classes, prépare à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Sont reçues dans la première de ces classes élémentaires les fillettes âgées de 7 ans environ qui savent déjà lire, écrire et compter; dans la deuxième, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 5 ^e et 4 ^e année.....	850 fr 50	283 fr 50	571 fr 50	190 fr 50
3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} année.....	792	264	553 50	184 fr 50
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	459	153	279	93
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	427 50	142 50	261	87

**

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

RENTÉE DES CLASSES.

La rentrée des classes est fixée au mardi 1^{er} octobre :

Pour les garçons, à 8 heures;

Pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4.

Les petits garçons sont reçus depuis l'âge de 5 ans. Les fillettes depuis l'âge de 7 ans environ, si elles savent lire, écrire et compter.

ÉCHOS & NOUVELLES

La fête nautique organisée par le Saint-Jean-Club, dont M. Devissi, Adjoint au Maire, est le Président, a obtenu le plus vif et le plus mérité succès. Favorisées par un temps splendide, ces réjouissances se sont déroulées dans un ordre parfait en présence d'un très nombreux public.

Le samedi soir, à 8 heures, un cortège composé par les délégations des différentes Sociétés monégasques s'est formé à la gare de Monaco et s'est rendu, musique en tête, sur le Quai Albert I^{er}. A son arrivée dans l'enceinte, la Musique Municipale a fait entendre l'*Hymne Monégasque*, et M. Devissi a prononcé un discours très applaudi.

Après un brillant feu d'artifice, des productions de l'Association Sportive de Monaco et du Femina-Sports ont soulevé les bravos du public. Puis un bal très animé s'est prolongé jusqu'au milieu de la nuit.

Le lendemain dimanche, dans la matinée, le Comité du Saint-Jean-Club avait convié les Autorités Monégasques et les Présidents de Sociétés à l'Hôtel de la Marine où des rafraîchissements furent offerts.

M. Devissi remercia en termes heureux les représentants du Conseil National et du Conseil Communal et but à la prospérité de la Principauté.

M. Eugène Marquet, Maire, fit l'éloge de l'initiative prise par le Comité du Saint-Jean-Club. Il souhaita que des fêtes populaires du même genre se renouvellent souvent et termina en levant son verre au Saint-Jean-Club, à son Président et à tous les groupements monégasques.

L'après-midi, un très beau programme fut donné dans les eaux du Port avec la collaboration de l'Association Sportive de Monaco, de la Société des Régates et avec le concours de la Musique Municipale.

Le soir, l'esplanade du Quai Albert I^{er}, transformée de nouveau en salle de danse, était à peine suffisante pour la foule des danseurs qu'entraînait un excellent orchestre.

Une kermesse a été ouverte durant toute la durée de la fête. Les bénéfices ont été versés au profit des sinistrés de Saint-Etienne-de-Tinée.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 30 août 1929, a prononcé les jugements ci-après :

B. G., ajusteur-mécanicien, né le 18 janvier 1860, à Fontenay-sous-Bois (Seine), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion : deux mois de prison et 16 francs d'amende.

V. A., garçon de salle, né le 17 mai 1909, à Dolceacqua (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Vol : trois mois de prison.

S. R., garçon de salle, né le 16 mars 1908, à Mantova (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Vol : six mois de prison.

VARIÉTÉS

QUELQUES DOCUMENTS D'HISTOIRE LOCALE

par PHILIPPE CASIMIR

(Suite)

Dans la *Storia delle Alpi Marittime*, une grande place est faite au Trophée, à La Turbie et à notre région.

Dès le début, au livre I^{er}, Gioffredo mentionne les auteurs anciens et modernes qui ont parlé du voyage d'Hercule sur notre littoral ; puis, vient le récit de la conquête des Alpes, commémorée par l'élévation du Trophée de l'empereur Auguste.

« De même, dit-il, qu'en l'honneur de Pompée on avait érigé des Trophées sur les Pyrénées, dans un site qui divisait la Gaule de l'Espagne, ainsi, en l'honneur d'Auguste, on fit de même à la frontière maritime de l'Italie et de la Gaule : Ce fut dans le sommet de la route des Alpes, qui est sur Monaco, où se trouve un vieux château, qui, dans le nom corrompu de Turbia, venant de *Trophæa*, conserve avec le nom la majeure partie du sublime édifice, sur lequel autrefois se voyaient sculptés les dits trophées en marbre blanc. »

Ensuite vient la discussion approfondie de la situation des Trophées, résumée ainsi dans l'index : « opinions diverses au sujet de leur situation. Il faut conclure par La Turbie. »

« D'autant plus, dit-il, qu'outre les vestiges sus décrits de l'édifice et de l'inscription, il reste le nom indiqué par Ptolémée, entre le port d'Hercule et de Monaco, qui se trouve effectivement sur ce littoral à l'orient de Nice : *Nicæa Massiliensium, Herculis portus, Trophæa Augusti*, (dans le texte grec : *Tropaia Sebastoi*), *Monaci portus*.¹ — Et Antonin Auguste, dans son itinéraire, note à cet endroit l'*Alpem Summam*. »

L'interprétation et la position dans les Alpes des peuples notés sur le Trophée est ensuite étudiée.

VISITE DU PÈRE FRANCISCAIN P.-A. BOYER EN 1564.

C'est dans la *Storia delle Alpi Marittime*, au livre I^{er}, consacré au Trophée, que Gioffredo a intercalé la relation en latin d'une visite faite à la Turbie en 1564 par le Père Boyer, manuscrit qui lui était inconnu lorsqu'il publia *Nicæa Civitas*.

Gioffredo explique que le père Pierre-Antoine Boyer, niçois, franciscain d'un couvent de Nice, (celui de Saint-Barthélemy, croit-on) était bon écrivain en même temps que savant mathématicien et ingénieur. Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie (qui fut le général de Charles-Quint et vainquit à Saint-Quentin le roi de France François I^{er}, dont il devait épouser la fille deux ans après) avait chargé, en 1572, le père Boyer de dresser un plan pour agrandir la ville de Nice du côté de la Porte Marine, et il fut chargé aussi d'amener les eaux du quartier de Riquier, qui alimentaient déjà la ville, dans le Palais Ducal, (remplacé aujourd'hui par la Préfecture.)

Il avait écrit en latin une Histoire de Nice et de ses environs. C'est pour documenter cette œuvre qu'il fit en 1564 des visites à La Turbie, afin d'examiner avec soin « tout ce qui restait en ces temps des dits Trophées, — c'était beaucoup plus que ce qui en reste aujourd'hui », dit déjà Gioffredo au dernier quart du XVII^e siècle.

Son histoire est perdue. Heureusement, Gioffredo en trouva le manuscrit (qu'il qualifie de « Mémoires érudites ») à Turin, chez le comte et sénateur Richelmi, d'une famille noble du Comté de Nice. Souvent il en utilise des notes dans sa *Storia*, il la cite pour le fleuve Var, pour une inscription d'Antibes, etc. Mais l'emprunt le plus étendu qu'il a fait au vieux manuscrit est la description du monument de La Turbie. On en trouvera le texte latin original dans l'œuvre de Gioffredo ; nous en publions ici une traduction :

TRADUCTION

Il ne sera peut-être pas hors de propos de parler ici de la forme du monument, de sa grandeur et de quelques fragments de son ornementation primitive qui en subsistent.

En premier lieu, le constructeur, au moyen de très grandes pierres carrées extraites d'un mont voisin situé non loin de là, nivella le sol, réunissant les blocs entre eux par du fer et du plomb. La forme de l'aréa est tétragone, orientée vers les quatre points cardinaux et chaque côté mesure 230 pieds.¹

Dès que l'ouvrage arrive à la hauteur de la ceinture de l'artisan, le plinthe commence et au dessus est une moulure d'ordre dorique.²

Je n'ai pu trouver quelques traces de l'astragale, parce que le tore lui-même semble avoir été partout brisé volontairement.

Au dessus de ces ornements, l'aréa diminuait de surface et un vide de dix pieds était laissé sur chaque côté.

De là surgissait un fort massif de maçonnerie carrée aussi haute que large. Il y avait deux escaliers, l'un au midi, l'autre au septentrion. Le côté de l'occident était en pierres du pays, fort bien travaillées et d'un admirable assemblage, le reste était plus simple (*nudum*). Quant à l'escalier du midi, le constructeur avait voulu le placer dans l'espace qui restait libre et l'avait taillé en angle.

Tout ce que l'on peut voir extérieurement de ce côté seulement, me persuade que cela a été fait pour fixer et soutenir plus fortement les marbres et les joindre avec les pierres et le ciment. Car la tête même d'une statue et les restes de l'inscription du Trophée indiquent clairement que les marbres sur lesquels étaient gravés les exploits militaires, les noms du vainqueur et des

nations vaincues, ne se soutenaient pas seulement entre eux, mais étaient fixés à un côté de l'ouvrage. Pour le reste de ce soubassement carré, bien qu'il soit maintenant dépourvu de revêtement ou d'ornements, j'ai conjecturé, d'après un fragment que j'ai trouvé, qu'il y avait eu une décoration propre : une *cimaise*, des bases de triglyphe¹ une astragale et tout ce qui peut convenir aux sommets des stylobates.

La Tour, comme une colonne striée, selon l'expression des architectes, faite aussi en pierre du pays et d'une égale solidité, surgissait au milieu et au centre de la masse carrée. Adossés à la Tour étaient onze pilastres quadrangulaires (antes) de 4 1/2 pieds environ de largeur et profonds de 3 1/2 pieds, séparés l'un de l'autre par un intervalle de 5 pieds. Nous ne connaissons pas la hauteur de leur corps déjà tronqué, mais d'après les règles du style dorique, en se basant sur la largeur, il faudrait leur donner sept modules. Donc le développement de la colonnade de la tour, — ou si l'on veut, de la masse circulaire, — si on la mesurait extérieurement aux pilastres, était de cent pieds, mais la circonférence hors de laquelle les pilastres débordaient étant en retrait d'un peu plus d'un demi-pied pour un demi-diamètre, son développement était de 99 pieds.

Des épistyles ou architraves qu'on place habituellement en guise de poutres sur les pilastres, j'en ai trouvé de deux ordres : les uns, en deux bandes, étaient d'ordre dorique ; les autres, à triple bande, étaient d'ordre corinthien ou ionique. Mais l'ordre dorique étant plus robuste, je pense que cet ordre formait l'ornement de cette partie de l'œuvre.

Au-dessus de ce péristyle dorique, régnait un autre péristyle d'ordre corinthien ou ionique, dont les colonnes, en pierre du pays, avaient un diamètre de ... (le chiffre manque). Si les bases étaient en marbre de Luna, il est vraisemblable que les chapiteaux en étaient aussi, mais je n'ai pu en trouver un seul fragment. Une seule base subsiste encore dans l'église, renversée, creusée pour servir à un usage religieux (*lavacri* : baptistère ou bénitier). Dans les architraves de cet ordre, j'ai remarqué des chapiteaux, des gouttes (de triglyphe) des parties de frise et un morceau entier de corniche.

Au sommet de tout, était une (*fornix*) supportée par ces colonnes, ornée d'une corniche ; c'est pourquoi Dion Cassius, dans sa *Vie d'Auguste*, appelle tout ce monument *Fornicem*, — je suis du même avis que cet homme célèbre.²

Quant à ce qui était placé au dessus de l'épistyle et au dessous de la coupole même, je n'ai rien trouvé et je n'ose rien conjecturer.

De la statue d'Auguste lui-même, je rapporterai quelques détails de son ornementation. Je commencerai par la tête, dont on ne pouvait assez discerner ce qui la recouvrait ; était-ce une tiare, ou quelque autre attribut royal, ou plutôt un casque ? A partir du cou, tout ce qui était au dessus en était recouvert, excepté une partie de la figure jusqu'aux sourcils, qui étaient eux-mêmes couverts par je ne sais quoi.

Le sommet de la coiffure était de forme conique ; il semblait relié au reste par des bandes (jugulaires). Les tempes, de l'une à l'autre, étaient jointes par une guirlande ornée de bulles³ et ayant de chaque côté, jusqu'au milieu des joues, des feuilles gravées ornées de fleurs de trois en trois. Aucune apparence de bouche, tout était plat entre les joues depuis les sourcils jusqu'au menton et une seule surface descendait de chaque côté sous la coiffure dont nous avons parlé. Au milieu de la figure, sans plus d'élévation, un rond

1. *Regula*, dans Vitruve.

2. *Fornix*, dit le texte. Le père Boyer entendait-il ainsi un arc, ou une coupole ? Ce dernier sens paraît plus exact ici et a été employé par divers auteurs. *Fornix* signifie généralement *Arc* (voir *Dictionnaire des Antiquités* d'Anthony Rich) ; signifie aussi voûte ou chambre voûtée, et c'est parce que tel était à Rome le réduit des prostituées vulgaires, qu'on a créé le terme de *fornication*. La citation de Dion Cassius ne convient pas ici. Elle se rapporte à un arc édifié à Aoste en l'honneur d'Auguste, deux ans avant l'édification de notre Trophée, pour rappeler la soumission du peuple des Salasses de la Val d'Aoste, qui précéda la campagne générale des Alpes.

3. Ornements en métal ou en or attaches aux ceinturons, baudriers, etc.

1. Chiffre exagéré ; erreur de copiste, sans doute.

2. Certains textes portent *forus*, au lieu de *lorus*, qui convient, ce qui signifie moulure, d'après Vitruve.

1. Ptolémée distingue l'*Herculis Portus*, qu'il place dans la rade de Villefranche, et le *Monaci portus*, à Monaco.

occupait la région des narines, d'où pendait une pointe encore aiguë et son extrémité n'atteignait pas la bouche. A l'intérieur de ce cercle aucun signe, tout imitait la rotundité du front.

Le reste du corps était recouvert d'une tunique avec ceinturon; des épaules pendait un manteau orné de bulles. (Je ne sais si, à cause de son ampleur, on ne devait le prendre pour le paludamentum¹.) la main même de la statue faisait le geste de rattacher le manteau au ceinturon. La bordure du manteau et les bandes pendant du cou brillaient d'ornements précieux. On voyait les mêmes ornements au ceinturon, mais je n'ai pu distinguer si c'était un costume militaire.

Pour ce qui concerne les dimensions de cette grande statue, la hauteur, depuis le sommet des épaules jusqu'à la pointe extrême de la coiffure conique, était de trois pieds, desquels un pied et un tiers des sourcils au menton; car aucun linéament du front n'apparaît, étant tout caché sous le casque ou la mitre pontificale. Dans sa plus grande largeur, la tête avait un pied trois quarts, dont la cinquième partie pour le diamètre du cercle dans la région des narines. La largeur de la figure, X pieds... (le chiffre manque) entre les côtés de ce qui couvre toute la tête et qui dépassait un peu, comme nous avons dit. Par ces données on peut facilement déduire quelle était la grandeur de la statue. En effet, si nous mesurons la partie qui va du bas du menton aux sourcils, sans aucun doute on peut connaître les dimensions de toute la figure jusqu'au sommet du front. Alors, d'après le canon qui donne à la face le neuvième des modules du corps entier, on trouvera que la statue avait dix-huit pieds de hauteur.

On peut voir maintenant encore la tête de cette statue dans l'enclos des nouvelles fortifications et deux fragments creusés en forme de sarcophage se trouvent à côté de l'église. Des morceaux de marbre ont été employés dans les murs de la tour, et pour faire la plupart des degrés des escaliers intérieurs. Des parties de l'inscription avec les lettres à l'envers sont au-dessus de la porte de l'enceinte.

Comme je l'ai dit, ayant fouillé les ruines, j'ai trouvé un genou embrassé par deux mains, morceau qui devait faire partie d'une figure de vaincu suppliant, j'ai eu soin de l'emporter avec moi et l'ai placé dans mon jardin. Ce doit être l'indication, qu'en ce lieu, avec la statue du victorieux Auguste, il devait y en avoir d'autres représentant les nations vaincues.

(à suivre.)

1. *Paludamentum*, manteau que les généraux portaient par dessus leur armure.

La saison de chasse sera-t-elle bonne ?

La chasse ne sera pas cette année ce qu'on espérait à la fermeture, et cela, pour de nombreuses raisons, malgré l'acharnement que perdrix, lièvres et autres gibiers mettent à se reproduire.

Il restait de nombreuses perdrix qui avaient échappé à la poursuite impitoyable du chasseur et de grandes quantités d'oiseaux que leur prudente méfiance avait su tenir hors d'atteinte des armes à longue portée.

Hélas, l'hiver que nous avons subi fut un véritable fléau pour le gibier. Il a détruit soixante-quinze pour cent en moyenne de toutes les espèces de gibier que l'on trouve ordinairement dans la plaine et les animaux qui se sont réfugiés dans les bois n'y ont pas toujours trouvé un abri suffisant contre sa férocité.

Le long des haies et des chemins, on rencontrait partout de lamentables petites boules de plumes ébouriffées qui avaient été des perdrix, des merles, des grives, d'autres oiseaux plus petits.

Le printemps, à la suite de ces cruels sacrifices, a été morose.

Les bocages étaient silencieux, les bois muets.

Les cultivateurs se sont aperçu de la disparition d'un trop grand nombre des auxiliaires de l'agriculture.

Jamais on n'avait vu, comme cette année, les buissons et les arbres fruitiers couverts d'insectes, dévorés par les chenilles.

Comment ces engeances malfaisantes n'ont-elles pas été radicalement détruites, on se le demande. Où se sont-elles fourrées pour échapper aux effets du froid et de la gelée, on ne le comprend pas.

Les oiseaux bienfaisants seuls ont disparu. Ils sont morts de froid et de faim, dans des proportions qui font frémir.

Après l'hiver, il restait fort peu de perdrix et il fallut aux subsistantes de longues semaines pour se remettre de la cachexie excessive qui fut le résultat d'une longue famine.

Et puis, le printemps fut froid; il ne fut pas propice à l'éclosion des couvées, à la naissance des léporides.

Les nichées n'ont pas été nombreuses, elles ont été tardives.

A l'époque des foins, les œufs n'étaient pas encore éclos, comme on put s'en rendre compte d'après les nids découverts par les faucheuses mécaniques et qui furent d'ailleurs abandonnés.

Les machines agricoles ont détruit moins de nichées cette année qu'elles ne le font habituellement; c'est donc qu'elles n'étaient pas aussi nombreuses.

Les lapins eux-mêmes, au fond de leur terrier profond et dont il fallait bien sortir pour aller grignoter l'écorce de la partie basse des branches, ont succombé à d'impitoyables épidémies. Ils sont prolifiques, heureusement, et n'ont pas perdu leur temps, aussitôt que le printemps eut mis un terme à leurs maux; mais leurs effectifs sont moins nombreux que d'habitude.

Le lièvre est plus rare, lui aussi. Les longues périodes de froid, pendant lesquelles le sol fut recouvert de neige, l'obligèrent à de vastes randonnées pour découvrir les reliefs qui lui permettaient de prolonger le supplice de la faim auquel il était condamné. Or, le lièvre n'a pas de chance, il ne peut sortir de son gîte et vagabonder à travers la plaine sans inscrire, avec ses pattes, la preuve de son passage sur la page blanche et froide de l'étendue, fournissant ainsi la plus précieuse indication à ses irréconciliables ennemis: le renard et le braconnier.

Il est facile de surprendre le gibier dans la neige, quand le froid et la faim lui suggèrent la malencontreuse idée de se rapprocher de la demeure des hommes; il est facile aussi de lui tendre des pièges, de l'attirer dans un guet-apens; les bracos n'y ont pas manqué.

Quant au gros gibier, il disparaît de plus en plus. Les sangliers se font rares. La prime de cinquante francs par tête qui encouragea le massacre de cet intéressant pachyderme a contribué puissamment à développer sa destruction. On le déplore aujourd'hui; il n'est plus temps.

Telles sont les causes qui font que la période actuelle de chasse n'est pas aussi brillante qu'elle aurait pu l'être. D'autre part, le nombre de permis n'aura pas diminué, il augmente d'année

en année et le gibier sera bientôt distribué aussi parcimonieusement aux disciples de Saint-Hubert que les gros lots à une loterie. Il faut s'y résigner.

A moins que les chasseurs ne s'organisent, ne repeuplent leurs domaines, ne détruisent la quantité fabuleuse de bêtes de proies, oiseaux et fauves, que beaucoup hésitent à abattre à cause du prix élevé des cartouches.

Toutefois, les prévisions ne peuvent pas être optimistes. Il ne peut pas être question de revenir à l'emploi de la faux ou de la faucille pour la récolte des foins et des céréales, et les machines agricoles perfectionnées sont devenues des engins également perfectionnés de destruction du gibier; elles en font de véritables hécatombes.

Il n'est pas jusqu'aux engrais, jusqu'aux procédés de destruction en série des campagnols et des mulots dans la plaine, par le procédé du virus de l'Institut Pasteur, qui n'aient de déplorables répercussions sur les effectifs des oiseaux.

Comment le gibier pourrait-il résister à la coalition de tant d'ennemis et de méthodes?

Pour les heureux chasseurs qui ont les moyens et les loisirs d'aller au Sénégal, à Madagascar, au Maroc, il y a encore de belles parties de chasse en perspective; mais pour les autres, moins fortunés, je crains bien que, quoi que l'on tente, quoi que l'on fasse, le beau et noble sport ne soit plus qu'un exercice de plein air, un entraînement physique, une méthode excellente de combattre les funestes effets d'une vie trop sédentaire et d'éliminer les toxines qui ont pris tant d'importance dans la thérapeutique moderne.

CHARLES VAL.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite Félix FERRETTI, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe Général.

La vérification des créances aura lieu le vingt et un octobre prochain à quinze heures dans la salle des audiences du Tribunal au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 6 septembre 1929.

P. le Greffier en Chef,

(Signé:) PERRIN-JANNÈS, c. g. p.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite VERRUTTI sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe Général.

La vérification des créances aura lieu le vingt et un octobre prochain, à quinze heures trente, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, contradictoirement, entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 6 septembre 1929.

P. le Greffier en Chef,

PERRIN-JANNÈS, c. g. p.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite VERNET, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe Général.

La vérification des créances aura lieu le vingt et un octobre prochain, à seize heures, dans la salle des audiences du Tribunal au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 6 septembre 1929.

P. le Greffier en Chef,
PERRIN-JANNES. c. g. p.

INSERTION ET AVIS

prévus par Ordonnance Souveraine
du 25 avril 1929, n° 880.

Le sieur GASTON Joseph-Martial, dit VUIDET, de nationalité monégasque, né à Monaco, le 21 juillet 1885, domicilié de droit à Monaco et résidant à Marseille, 84, rue de la République, avant de formuler aux formes de droit une demande en changement de nom, donne avis, conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance Souveraine du 25 avril 1929, précitée,

A toutes personnes intéressées, qu'aux termes de son instance en changement de nom, il demande à s'appeler VUIDET Gaston-Joseph-Martial, et que dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion prescrite, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé pourra élever opposition contre la dite demande auprès de M. le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Agences P.-L.-M. à Ajaccio

La Compagnie des Chemins de Fer P.-L.-M. vient d'ouvrir une Agence à Ajaccio, dans le local de la Compagnie de Navigation Fraissinet, rue du Roi Jérôme, à proximité du Port.

Cette Agence délivre des billets directs (au départ d'Ajaccio pour les principales gares P.-L.-M.) comprenant le passage sur les paquebots de la Compagnie Fraissinet et le trajet en chemin de fer sur le continent.

Elle délivre également des billets de toutes catégories, au départ de Nice, Toulon ou Marseille, pour toutes destinations sur les grands réseaux français : billets simples, d'aller et retour, de familles nombreuses ; billets combinés chemins de fer et autocar ; billets des tarifs spéciaux, etc.

Elle assure la location des places en chemin de fer, au départ de Nice, Toulon ou Marseille.

Une autre Agence, ayant les mêmes attributions, sera incessamment installée dans le local des autocars P.-L.-M., 1, cours Grandval à Ajaccio.

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

*Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé*

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

— Téléphone 3-33 —



Minerva

Quatrième Année

**Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France**

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur *la Mode du jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant au *Cinéma* une place importante, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique* ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes

— un succès sans précédent. —

**Son Prix Littéraire Annuel
et ses Nombreux Concours**

Le Numéro: 1 franc

(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

MONTE-CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

La Nouvelle Plage de Monte-Carlo

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ÉTABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures
:: de la place du Casino ::

— RESTAURANT —

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Escompte de Bons de la Défense Nationale
toutes échéances.

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.